



**PROGRAMME D'ÉDUCATION ET
D'ENSEIGNEMENT AU CONTACT
PHYSIQUE (MEE1) ET MISE EN ÉCHEC
PROGRESSIVE (MEE2)
TÂCHES ET RESPONSABILITÉS
SAISON 2023-2024**

**** Le masculin est utilisé dans le texte dans le but unique d'alléger le texte**

Grandes lignes du programme

- Les stages doivent être créés par la région;
- La formation théorique doit être donnée par un maître-formateur ou en ligne via HQ;
- La formation pratique en gymnase (optionnelle) peut être donnée par un maître-formateur ou un entraîneur-formateur;
- La formation pratique sur glace doit être donnée par des entraîneurs déjà formés dans le programme de contact physique et mise en échec progressive.

Le programme

Le programme d'éducation et d'enseignement vise tous les joueurs évoluant au niveau M13 double lettre et supérieur. Il se divise en 2 parties, soit le contact physique et la mise en échec progressive.

Objectifs :

- Permettre aux joueurs, parents et entraîneurs de se sensibiliser face aux éléments de base faisant partie de la technique du contact physique et de la mise en échec corporelle progressive.
- Faire voir et expérimenter l'inventaire des situations de jeux et les points clés dans l'enseignement du contact physique et de la mise en échec progressive (*situations et techniques*).
- Présenter la philosophie, l'éthique et la nouvelle réglementation face à la mise en échec.
- Présenter des notions de base qui favorisent la sécurité et l'efficacité pour donner et recevoir un contact physique ou une mise en échec progressive.

Les moyens :

Contact physique (voir le tableau des règlements administratifs en annexe) :

- 1 session d'information en salle ou en ligne (minimum 60 minutes) : Vidéos-Valeurs-éthique sportive-les règles-les notions de base-la sécurité. Pour les joueurs et parents;
- 1 session hors glace en gymnase facultative (environ 75 minutes);
- 2 sessions sur glace d'apprentissage (2 x 80 minutes) situations et éléments techniques sur glace;
- Une planification d'au minimum 5h d'enseignement durant l'année par les entraîneurs de l'équipe.

Mise en échec progressive (voir le tableau des règlements administratifs en annexe):

- 1 session d'information en salle ou en ligne (minimum 60 minutes) : Vidéos-Valeurs-éthique sportive-les règles-les notions de base-la sécurité. Pour les joueurs et parents;
- 1 session hors glace en gymnase facultative (environ 75 minutes)
- 2 sessions sur glace d'apprentissage (2 x 80 minutes) situations et éléments techniques sur glace;
- Une planification d'au minimum 5h d'enseignement durant l'année par les entraîneurs de l'équipe.

Rôles de Hockey Québec

- 1- Mettre en place un programme de contact et mise en échec uniforme à travers la province;
- 2- Former les maître-formateurs (formation de base) et faire le maintien de la qualification annuellement (visioconférence);
- 3- Si la formation théorique en ligne a été demandé, Hockey Québec va crocheter la case « passé » dans HCR.

Rôles de la région

- 1- Faire former en nombre suffisant des maître-formateurs et s'assurer qu'ils maintiennent leur qualification à jour;
- 2- S'assurer que les entraîneurs des équipes ont suivis en entier la formation comme participant, avant de pouvoir agir comme entraîneur-formateur;
- 3- Créer des stages régionaux (sous la région) Contact physique (MEE1) ou Mise en échec progressive (MEE2) :
 - a. Indiquer si la portion théorique de la formation sera offerte en salle (en personne) ou en ligne (Moodle);
 - b. Si l'option en ligne est choisie, sélectionner le module de formation dans le menu « Moodle » lors de la création du stage;
 - c. Indiquer les 2 séances sur glace dans le stage;
 - d. Indiquer le nom du maître-formateur dans le stage.
- 4- Une fois la formation théorique complété, crocheter la case « passé » dans HCR si la formation théorique a eu lieu en personne.
- 5- Une fois les formations pratiques complétées, crocheter la case « assisté » dans HCR.

Rôles du maître-formateur

- 1- Obligatoirement formé par Hockey Québec et sa qualification est enregistrée dans HCR;
- 2- Il est la seule personne autorisée à donner la formation théorique aux joueurs, aux entraîneurs et aux parents;

- 3- Il s'assure de la planification et de la mise en place de toutes les étapes du programme de contact physique et de la mise en échec progressive.
- 4- S'assurer de maintenir un ratio d'intervention de 1/6 lors des séances pratiques. Les entraîneurs « en formation » ne peuvent faire partie du ratio d'intervention.
- 5- Le maître-formateur devra faire parvenir la liste de présences à la formation théorique à la personne responsable à la région (registraire), pour que la compétence soit ajoutée dans HCR.

** Un maître-formateur qui n'aurait pas donné de stage depuis 2 ans doit obligatoirement refaire sa formation avec Hockey Québec. Cette formation est donnée annuellement au printemps.

Rôles de l'entraîneur-formateur (entraîneurs-chef et adjoints)

- 1- Le maître-formateur ou l'entraîneur-formateur responsable des séances sur glace devra faire parvenir la liste de présences à la personne responsable à la région (registraire), pour que la compétence soit ajoutée dans HCR.
- 2- Doit détenir : La compétence « formateur, Profil d'instruction mise en échec » dans le HCR.
- 3- L'inscription de l'entraîneur doit être faite dans un stage « entraîneur » différent de celui des joueurs afin de s'assurer qu'il ait la bonne compétence à son dossier HCR.
- 4- Doit être formé par le maître-formateur certifié en suivant la formation théorique (en personne ou en ligne), participer aux sessions gymnase (s'il y a lieu) et participer aux sessions sur glace à titre de participant.
- 6- Une fois la formation complétée (théorie, pratique, glace), la compétence Entraîneur profil d'enseignement formateur niveau mise en échec sera inscrite dans le dossier HCR de l'entraîneur.
- 7- Une fois la formation complétée, l'entraîneur-formateur est « qualifié » pour donner les séances en gymnase et sur glace seulement.

Spécifications

- La formation complète doit être finalisée avant le premier match du joueur en contact physique ou mise en échec progressive. On suggère fortement qu'elle soit donnée avant même qu'un joueur vive des situations de contact physique ou mise en échec durant un camp par exemple.
- Les gardiens de but n'ont pas à suivre la formation.
- Veuillez-vous référer au tableau en pièce jointe pour connaître les niveaux qui doivent suivre les formations en contact physique ou mise en échec progressive.
- Les joueurs de 2^e année, ayant déjà suivi la formation complète l'année précédente, devront seulement suivre la formation sur glace.
- Les joueurs affiliés, rappelés par leur équipe de plus haut niveau n'ayant pas suivi la formation contact physique ou mise en échec progressive, nécessaire à son niveau, devront obligatoirement, avant son premier match avec l'équipe :
 - Avoir une rencontre avec un membre du personnel de l'équipe et un parent afin que les notions théoriques soient couvertes.
 - Avoir une pratique complète avec l'équipe où les notions de contact physique ou mise en échec progressive seront expérimentées.
 - Faire la formation complète la saison suivante s'il reste au même niveau
****Dans ce cas, ils n'auront pas à être inscrits sur le formulaire HCR pour la formation. Ils n'auront donc pas à être inscrits sur HCR avec un lien. Cette procédure est valide pour la formation contact physique et mise en échec progressive.*
- Malgré le fait que les équipes M15, M18 et junior simple lettre évoluent avec la réglementation du Contact physique. Hockey Québec recommande fortement que les joueurs et entraîneurs suivent minimalement la formation théorique en ligne en s'inscrivant à une formation dans HCR.

RSEQ (toutes ligues scolaires)

- La ligue communiquera avec leurs maître-formateurs afin d'obtenir les dates et endroits pour les formations contact physique ou mise en échec progressive (autres détails, s'il y a lieu).
- Le RSEQ créera le stage ou les stages dans le HCR et copiera le lien sur leur site internet avec les informations relatives à ce ou ces stages. Une autre façon de procéder sera de transmettre ce lien au maître formateur pour faire le suivi auprès des parents (Chaque région décide de leur procédure).
- Dès que la formation sera terminée, le responsable de la formation transmettra au registraire de la ligue la liste des personnes présentes.

- Sur réception de cette liste, le registraire de la ligue sera en mesure de compléter la procédure de validation dans le HCR. La compétence du joueur ou de l'entraîneur apparaîtra au dossier de celui-ci et sur le formulaire de composition officielle de l'équipe (T-112).
- De plus, les registraires régionaux ainsi que Hockey Québec feront un suivi régulièrement durant la saison pour s'assurer que tous suivent ce programme.

L'inscription des joueurs au stage de formation en contact physique ou en mise en échec progressive devra être faite par un parent au moyen du lien HCR qui sera fourni par le RSEQ.

****Le processus de validation est essentiel et permet de faire les suivis requis au fil des ans. ****

Pour toute question sur le programme d'éducation et d'enseignement de la mise en échec, ou pour valider vos informations, vous pouvez communiquer avec monsieur Félix Bélanger, Coordonnateur des entraîneurs au fbelanger@hockey.qc.ca ou 514-252-3079 poste 3707.

Hockey Québec (règlements administratifs 2022-2023, article 7.3)

Hockey civil masculin					
Division	Âge	Sans contact physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec progressive	Mise en échec corporelle
M7 (Pré-novice)	5-6	✓			
M9 (Novice)	7-8	Niveau 1-2-3-4			
M11 (Atome)	9-10	AA-BB-A-B-C			
M13 (Pee-wee)	11-12	A-B-C	AA-BB		
M15 (Bantam)	13-14		BB-A-B	AA	
M18 (Midget)	15-17		A-B	AA-BB	
Junior	17-21		A-B	AA	
Senior	20 et +		A		AAA-AA
Adulte	20 et +	✓	✓		

Ligue de hockey d'Excellence du Québec (LHEQ)					
Division	Âge	Sans contact Physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec progressive	Mise en échec corporelle
M13 (Pee-wee)	11-12		AAA-AAA Relève		
M15 (Bantam)	13-14			AAA-AAA Relève	
M18 (Midget)	15-17			M17 (Espoir)	

Ligues provinciales M18 (Midget AAA), LHJMQ, LHJAAAQ					
Division	Âge	Sans contact Physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec progressive	Mise en échec corporelle
M18 (Midget)	15-17				AAA
Junior	16-21				LHJMQ-AAA

Ligue scolaire – RSEQ					
Division	Âge	Sans contact physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec Progressive	Mise en échec corporelle
M14 (Benjamin) D1-D2	12-13		M14 (Benjamin)		
M16 (Cadet) D1-D2	13-15		D2 et D3	D1 et D2	
M18 (Juvénile) D1-D2	15-17		D3	D1 et D2	
Collégial D1-D2	17-20		D1 (F) -D2 (F)	D2 (M)	D1 (M)
Universitaire			Féminin		Masculin

Ligue scolaire – RSEQ conférence LHIQ					
Division	Âge	Sans contact physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec Progressive	Mise en échec corporelle
M13 (Pee-wee)	12-13		M13 (Pee-wee) 1 et 2		
M15 (Bantam)	13-14		M15 (Bantam) 2	M15 (Bantam) 1	
M18 (Juvénile) D1-D2	15-16-17		M18 (Juvénile) 3	M18 (Juvénile) 1 et 2	

Ligue scolaire – RSEQ conférence LHPS			
Sans contact Physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec Progressive	Mise en échec Corporelle
	Moins de 15 ans mineur	Moins de 17 ans mineur	
	Moins de 13 ans	Moins de 16 ans	
	Moins de 12 ans	Moins de 15 ans majeur	
		Moins de 18 ans et moins de 17 ans majeur	

Autres ligues scolaires				
Division	Sans contact physique ni mise en échec	Contact physique	Mise en échec Progressive	Mise en échec corporelle
M16 et M18			M16 et M18	

Annexe : Application du programme d'enseignement et d'éducation à la mise en échec selon les ligues et les niveaux

Formation	Réseau/division/classe	Application du programme
Contact physique	M13 BB, AA, AAA, AAA élite M15 BB M12 D1 (RSEQ) M13 D1 et D2 (RSEQ)	Doit suivre la formation contact physique, données compilées par le registraire de la région ou de la ligue Si le joueur l'a déjà faite, il doit faire minimalement les 2 sessions de glace
	M13 AAA Féminin M15 AAA Féminin M18 AAA Féminin	
	M15 et M18 masculin simple lettre M14 D3 et D4 (RSEQ) M18 D3 et D4 (RSEQ)	Formation contact physique facultative, données compilées par les régions. Formation théorique en ligne fortement suggéré.
Mise en échec progressive	M15 AA, AAA, AAA élite M17 Espoir M14 D1 et D2 (RSEQ) M15 D1 et D2 (RSEQ) M18 D1 et D2 (RSEQ)	Doit suivre la formation mise en échec progressive, données compilées par le registraire de la région ou de la ligue Si le joueur l'a déjà faite, il doit faire minimalement les 2 sessions de glace
	M18 BB, AA Junior AA	Formation mise en échec progressive facultative, données compilées par les régions. Formation théorique en ligne fortement suggéré.